



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-083**

**DISPOSITIF MAISON SPORT SANTE : CONVENTION DE PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS DE MERIGNAC - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 41**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée qu'en accord avec le projet politique municipal, la Ville de Mérignac a mis en place une politique publique forte et impactante sur le champ du sport santé.

Véritable levier de santé publique, l'activité physique quotidienne, encadrée par des professionnels du sport et de la santé, est un élément déterminant de la construction individuelle que l'on soit en situation de maladie chronique, d'affection longue durée ou tout simplement sédentaire sans limitation fonctionnelle particulière.

Depuis avril 2021, la Ville, en partenariat avec l'association « La Vie à Domicile », centre de santé de Beaudésert, a débuté des actions auprès de publics éloignés de la pratique et possède une Maison Sport Santé labellisée par le ministère des sports et le ministère de la santé par l'intermédiaire du pôle ressource national sport santé bien être.

Le parcours des bénéficiaires est construit en deux temps :

- La phase de diagnostic, constituée d'un rendez-vous médical, d'un entretien motivationnel, de tests de formes. Le tout finalisé par un bilan médical et une prescription ;
- La phase d'accompagnement où chaque bénéficiaire, individuellement est orienté vers des activités qui correspondent à ses envies et à ses besoins physiques et physiologiques. Cette phase d'accompagnement est prévue sur une année entière durant laquelle chaque bénéficiaire reste en lien avec les éducateurs sportifs de la Maison Sport Santé et son médecin afin d'effectuer les éventuels ajustements nécessaires à une pratique pérenne et adaptée à chacun.

La ville de Mérignac encadre à la fois les phases de diagnostics, propose des parcours durant la phase d'accompagnement à travers différents ateliers (coordination, motricité, équilibre...) et met en place des ateliers avec une nutritionniste ainsi que des ateliers Yoga sur chaises, pour les personnes aux fortes limitations fonctionnelles et articulaires.

A ce jour, la Ville de Mérignac mobilise annuellement plus de 540 heures autour de ce dispositif.

La Ville a fait un choix politique fort dans le cadre du sport pour tous : rendre ce programme de diagnostic et d'accompagnement entièrement gratuit pour le bénéficiaire la première année, ceci afin de permettre à chacun de pratiquer sans aucune limite de moyens financiers et d'apprendre à pratiquer de la bonne manière, en sécurité, dans les espaces de la Ville de manière durable pour ceux qui ne seraient pas en mesure de s'inscrire en associations.

Afin de faciliter le lien avec les associations, un partenariat entre la ville et ses associations est prévu afin d'orienter les bénéficiaires vers des activités associatives existantes sur la Ville et correspondant à leurs besoins.

A ce jour, la réponse associative est exemplaire autour de cette action puisque 15 associations différentes ont souhaité s'associer à la Ville et à sa Maison Sport Santé. Ce nombre augmente très régulièrement au fur et à mesure de la connaissance du dispositif par les associations. Chaque semaine, 35 activités différentes peuvent être proposées aux bénéficiaires.

Le partenariat associatif est indispensable pour capitaliser sur le parcours effectué dans le cadre de la Maison Sport Santé et rendre pérenne l'activité physique et sportive inscrite dans le rythme de vie des bénéficiaires.

A ce jour, plus de 150 personnes ont commencé à bénéficier de ce parcours ou sont inscrites pour le faire.

Afin d'acter un partenariat durable et qui ne mette en difficulté aucun des partenaires, il convient de signer des conventions avec les associations qui souhaitent s'investir aux côtés de la Maison Sport Santé dans ce dispositif. Ces conventions détermineront les conditions d'accueil et de partenariat, la capacité d'accueil, la qualité de l'encadrement garanti, et tout élément relatif à l'accompagnement et le suivi du patient.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 16 juin 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention de partenariat avec les associations sportives de la Ville relatives aux actions mises en place dans le cadre de la politique publique de sport- santé telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized letter 'A' that serves as a background or part of the signature itself.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*